Une lettre du père d'Anne-Lorraine

09/01/2008 à 14h14

Philippe Schmitt, le père d'Anne-Lorraine, a rédigé ce texte, qu'il souhaite voir largement diffusé, au moment où le Parlement entame l'examen du projet de loi « relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental ».

« (…) Comme je m'y suis engagé auprès du cercueil d'Anne-Lorraine, je me suis activé pendant ce mois de décembre en commençant à rencontrer des associations de victimes, des parlementaires, des politiques. Je remercie dès à présent ceux d'entre vous qui m'apportent leur soutien en interpellant leur député et-ou leur sénateur. Vous pouvez continuer à le faire, merci d'avance.

Le dialogue est poli mais difficile. Je leur parle de protection des jeunes filles et femmes, de prévention à l'encontre de récidivistes potentiels mais repérés, **on me répond réinsertion, libération conditionnelle, étant entendu que ceux-ci ne conçoivent plus de conserver à perpétuité des détenus condamnés, même très dangereux.** D'ailleurs, la discussion en commission du projet de loi dont le Parlement débattra début janvier est édifiante.

Par ailleurs, deux questions soulèvent une réaction de gêne alors que je suis certain de la réponse si ces questions étaient posées directement à l'opinion publique :
1. Les "experts" ne doivent-ils pas être responsables de leur diagnostic comme les autres médecins et les juges d'application des peines de décisions mettant autrui en danger ?
2. Ne peut-on pas remettre en question le principe des réductions de peine ou des mesures de libération

conditionnelle pour les récidivistes ? C'est cela, à mon avis, le principe de précaution : donc, un meurtrier condamné à vingt-cinq ans de détention par une cour d'assises doit effectuer vraiment vingt-cinq ans.

Au-delà des mots convenus et de l'émotion, je suis très moyennement optimiste et je vais bientôt agacer. Je ne suis pas sûr qu'il existe une volonté et le courage pour prendre cette question à bras-le-corps. Les délinquants sexuels récidivistes peuvent être tranquilles, ils ont encore de beaux jours en perspective. Ce n'est plus le cas d'Anne-Lorraine. » (source)